

**La paroisse Imbsheim-Hattmatt
en partenariat avec l'Association
Salle Polyvalente Imbsheim
organise son 5^e VIDE-GRENIERS.**



A S P I

Association Salle Polyvalente Imbsheim

Dimanche le 12 avril 2026
Parking de la salle polyvalente d'Imbsheim
(Départementale 6)

Inscription avant le 02 avril 2026
à l'adresse suivante : ami-mam@orange.fr
Renseignements au 06 79 72 24 77 entre 18h et 20h

Restauration sur place.

Coupon-réponse et règlement au verso

Les organisateurs se réservent le droit de vente pour la restauration et les boissons.

5^e VIDE-GRENIERS

Paroisse Imbsheim-Hattmatt / ASPI

Dimanche le 12 avril 2026 de 7h – 18h

REGLEMENT

1. L'opération Vide-Greniers est ouverte à tous, à condition de renvoyer le coupon-réponse dûment rempli et accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de la Paroisse Protestante d'Imbsheim-Hattmatt.
2. Le prix des 5 mètres linéaires (minimum d'inscription) est de 12,50 €, le mètre supplémentaire sera de 2,50 €.
3. La mise en place des stands : à partir de 6 h du matin.
4. Les emplacements réservés non occupés seront redistribués à partir de 9 heures.
5. Aucun remboursement ne sera fait en cas de non-occupation de la place.
6. Un numéro d'emplacement vous sera attribué à votre arrivée.
7. La mise en place de stands de boissons et de denrées alimentaires est exclusivement réservée à l'organisateur.
8. Une caution de 10 € par chèque vous sera demandée lors de votre arrivée et restituée lorsque la place nette aura été constatée par nos soins.
9. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation. L'exposant devra être couvert par son assurance responsabilité civile.
10. La vente d'armes blanches ou à percussion est prohibée, toute utilisation et/ou démonstration de mécanisme dangereux ainsi que les manifestations bruyantes sont strictement interdites.
11. La vente d'animaux est interdite.
12. L'introduction de substances nocives et/ou explosives est formellement interdite dans le périmètre réservé à l'opération vide-greniers.
13. Le présent règlement est déposé à la Mairie de Imbsheim.

L'organisateur restera seul juge et sera à même de procéder à l'exclusion de toute personne ou exposant en cas de non-respect de ce règlement.

INSCRIPTION+REGLEMENT PAR CHEQUE A RENVOYER OU A DEPOSER AUPRES DE

Mme Cathy RIETH - 43b rue du Fossé - 67330 IMBSHEIM

Portable : 06.79.72.24.77 - Mail : ami-mam@orange.fr

L'INSCRIPTION SERA DEFINITIVE APRES RECEPTION DES DOCUMENTS.

COUPON REPONSE

☐ **Vide-greniers du 12 avril 2026 - Paroisse Imbsheim-Hattmatt**

Nom _____ Prénom _____

Tél. _____ Mail _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Carte d'identité N° _____ Délivrée le _____

Si professionnel : Registre du commerce n° _____

Délivré le _____ à _____

RÉSERVE UN EMPLACEMENT

Forfait de 5 mètres = 12,50 Euros
+ _____ mètre(s) linéaire(s) supplémentaire(s) x 2,50 Euros = _____ Euros

Total = _____ Euros

J'ai pris connaissance du règlement et j'atteste sur l'honneur de l'origine de mes objets à vendre. Par ailleurs, je serai inscrit(e) dans un registre tenu à la disposition de la police et de la gendarmerie pendant et après la manifestation. Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.

DATE :/...../2026.

SIGNATURE :

A payer par chèque à l'ordre de la Paroisse Protestante d'Imbsheim-Hattmatt.